

## TABLEAU DES ÂGES 2017-2018

ÂGES	Pour la saison 2017-2018, est éligible à évoluer pour la division correspondant à son âge, tout joueur né entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de l'année	DIVISIONS
21 ans et plus	1996 et moins	LOISIR ADULTE ET SENIOR
21 ans <sup>②</sup>	1996	JUNIOR <sup>②</sup>
20 ans	1997	
19 ans	1998	
18 ans	1999	
17 ans	2000	MIDGET INCLUANT MIDGET AAA MIDGET ESPOIR (2001 et 2002) <sup>③</sup>
16 ans	2001	
15 ans <sup>③</sup>	2002	
14 ans	2003	BANTAM
13 ans	2004	
12 ans	2005	PEE-WEE
11 ans	2006	
10 ans	2007	ATOME
9 ans	2008	
8 ans	2009	NOVICE
7 ans	2010	
6 ans	2011	PRÉ-NOVICE
5 ans	2012	
4 ans <sup>①</sup>	2013	INITIATION <sup>①</sup>

- ① Toute organisation pourra enregistrer des joueurs nés en 2013 dans la division Initiation.  
 ② Nombre de joueurs de 21 ans permis au hockey Junior (régional) Voir article 5.7.3.  
 ③ Le nombre de joueur de 16 ans (2001) est limité (réf. : Cahier de charge Midget Espoir).

TABLEAU DES ÂGES SCOLAIRES (RSEQ)		
Cadet D1	Né entre le 1 <sup>er</sup> octobre 2002 et le 31 décembre 2004	13-14 ans
Juvénile D1 <sup>⑤</sup>	Né entre le 1 <sup>er</sup> juillet 1999 et le 30 décembre 2002	15-16-17 ans
Collégial D1	Né entre le 1 <sup>er</sup> janvier 1997 et le 31 décembre 2000	17-18-19-20 ans
Collégial fém. <sup>④</sup>	Né entre le 1 <sup>er</sup> janvier 1995 et le 31 décembre 2000	17-18-19-20-21-22 ans

- ④ Les joueuses collégiales sont admissibles maximum 4 ans.  
 ⑤ Les étudiants-athlètes nés entre le 1<sup>er</sup> octobre 2002 et le 31 décembre 2002 ont la possibilité d'évoluer soit en Cadet ou en Juvénile.